

RÉSUMÉ SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE VERSION 3

ENTRÉE EN VIGUEUR : -- ----- 2024





Résumé du schéma de couverture de risques incendie (version 3)

Les articles 8, 28 et 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* mentionnent que les schémas de couverture de risques doivent être révisés, soit la sixième année de leur entrée en vigueur ou de leur dernière attestation de conformité.

Il est important de noter que les schémas peuvent être modifiés. La loi prévoit un mécanisme de modification pour se conformer aux orientations ministérielles, pour changer les objectifs de protection sur le territoire, ou lorsque des échéances doivent être reportées, le tout en fonction de l'évolution technologique, de l'augmentation des risques ou pour tout autre motif valable. La dernière version du schéma de la MRC de La Matapédia date de 2014.

Notre nouveau schéma contient un total de 17 chapitres incluant les 8 objectifs des orientations ministérielles. Tout ceci est relié au modèle de gestion qui touche l'analyse des risques, l'intervention et la prévention.

Le résumé est un document qui donne les grandes lignes du schéma. Si toutefois vous désirez en connaître davantage, la version complète du nouveau schéma sera disponible sous peu et il vous est possible de consulter le document complet du schéma actuel sur le site Internet de la MRC de La Matapédia à l'adresse suivante :

https://www.mrcmatapedia.qc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/securite/schema_de_couverture_de_risques.pdf



CHAPITRE 1

Ce chapitre contient le mot de la préfète.

CHAPITRE 2

Le chapitre 2 se veut une introduction dans laquelle on retrouve : la régionalisation du service en 2001 et la réorganisation du service qui s'est amorcée en 2021.

CHAPITRE 3

Ce chapitre contient le contexte de la réforme de la sécurité incendie et plusieurs articles sur la Loi sur la sécurité incendie sont répertoriés. De plus, vous avez la description des 8 objectifs des orientations ministérielles.

CHAPITRE 4

Le chapitre 4 fait la présentation de notre territoire. Afin de mieux connaître ou de saisir toutes les particularités du territoire de la MRC, nous vous invitons à prendre connaissance de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse électronique suivante :

[https://www.mrcmatapedia.gc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/amenagement du territoire/sar - dmaj 2021-07.pdf](https://www.mrcmatapedia.gc.ca/images/Upload/Files/centredocumentations/amenagement%20du%20territoire/sar%20-%20dmaj%202021-07.pdf)



CHAPITRE 5

En ce qui concerne le chapitre 5, il s'agit de l'analyse des risques sur notre territoire. Depuis la venue du tout premier schéma de couverture de risque en incendie, il s'est passé plus de 20 ans. L'analyse des risques est un processus évolutif en fonction de l'évolution du parc immobilier et de son usage attribué. L'affectation la plus commune du parc immobilier est à l'usage résidentiel, lequel appartient à la catégorie des risques faibles. D'ailleurs, la plus forte augmentation depuis le dernier schéma a été constatée dans cette catégorie, par la construction de nouveaux bâtiments résidentiels, tandis que les autres risques se sont maintenus.

CHAPITRE 6

Le chapitre 6 contient les **8 objectifs ministériels** et le premier sujet est « **La prévention** ». Ce chapitre expose donc les exigences à rencontrer afin de répondre à chacun des objectifs décrits dans les orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie. Il y est ensuite décrit le portrait et la situation qui prévalent, ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre pour rencontrer lesdits objectifs par l'autorité régionale. En voici une liste :

- Le programme d'évaluation et l'analyse des incidents ;
- Le programme sur la réglementation municipale en sécurité incendie ;
- Le programme de vérification des avertisseurs de fumée ;
- Le programme d'inspection périodique des risques plus élevés ;
- Le programme des activités de sensibilisation du public ;
- L'acheminement des ressources.



Le **2e objectif ministériel** porte sur le sujet « **L'intervention-risques faibles** ». Les informations dans ce chapitre ont pour but d'intervenir efficacement lors d'incendies de bâtiments de risques faibles. En tenant compte des ressources existantes à l'échelle de la MRC, les objectifs sont de structurer, planifier et organiser les ressources de façon efficiente. Voici les sujets qui sont traités :

- L'acheminement des ressources ;
- Les entraides et les protocoles de déploiement ;
- L'approvisionnement en eau ;
- Les équipements d'intervention ;
- Le personnel d'intervention ;
- La force de frappe ;
- Le temps de réponse.

Le **3e objectif** porte sur « **L'intervention-risques plus élevés** ». Comme dans le chapitre précédent, le but et les objectifs sont les mêmes, mais cette fois-ci ce sont les risques plus élevés qui sont concernés. Les bâtiments commerciaux, industriels ou les endroits dont l'évacuation est problématique ne sont que quelques exemples. Voici les thèmes principaux qui seront couverts :

- La force de frappe et le temps de réponse.
- L'acheminement des ressources.
- Les plans d'interventions.

« **Les mesures d'autoprotection** » font partie de l'**objectif numéro 4**. Cet objectif présente les alternatives visant à compenser d'éventuelles lacunes contre les incendies par des mesures adaptées d'autoprotection, telles que des mesures technologiques ou matérielles comme les systèmes d'alarme incendie ainsi que des systèmes de gicleurs.



L'objectif 5 est « Les autres risques de sinistres ».

Comme son nom nous l'indique, nous devons nous adapter et être prêts à intervenir dans des circonstances autres que les incendies de bâtiments, d'herbes ou de véhicules. Voici la liste des autres domaines d'intervention auxquels certains membres de l'équipe du service participent :

- Désincarcération ;
- Sauvetage en hauteur ;
- Sauvetage hors réseau routier ;
- Sauvetage nautique/sur glace ;
- Sauvetage en eau vive ;
- Sauvetage en espace clos ;
- Matières dangereuses (MDO) ;
- Assistance au technicien ambulancier paramédic.

L'objectif 6 est « L'utilisation maximale des ressources consacrées à la sécurité incendie ».

Dans ce chapitre vous constaterez que la direction du service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia planifie la sécurité incendie de façon à répondre de façon optimale aux différents sinistres survenant sur son territoire. La MRC a adopté des ententes d'entraide avec les villes, municipalités et MRC limitrophes afin d'avoir accès à des ressources supplémentaires.



En ce qui concerne l'**objectif 7**, il touche « **Le recours au palier supramunicipal** ». Une déclaration de compétence en matière de sécurité incendie a été faite par la MRC de La Matapédia en octobre 2000. Cette déclaration de compétence a permis de mettre en place un service de prévention à la MRC de La Matapédia, et ce, au service de toutes les municipalités. La MRC est donc responsable des visites de tous les risques sur son territoire et de la mise à jour de l'analyse des risques, de l'élaboration des plans d'intervention et de l'analyse de l'incident.

En tant que MRC, elle est responsable de la gestion de l'ensemble des ressources sur son territoire. Elle assure aussi la coordination du schéma de couverture de risques incendie, le suivi de sa mise en œuvre, ainsi que la collecte des informations nécessaires à la rédaction du rapport d'activité devant être transmis annuellement au MSP.

Le **dernier objectif** est « **L'arrimage des ressources et des organisations vouées à la sécurité publique** ». La MRC, en collaboration avec les partenaires voués à la sécurité du public (police, soins pré-hospitaliers, Croix-Rouge, Hydro-Québec, etc.), a mis en place un comité régional de concertation. Ce comité s'adjoit, au besoin, des ressources spécialisées dans des domaines particuliers (sécurité civile, Hydro-Québec, etc.). Il a pour mandat de définir clairement le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des interventions d'urgence.

Pour leur part, les municipalités participantes se sont engagées à collaborer, au besoin, à cette table de concertation régionale et à y assigner un représentant, s'il y a lieu. Le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia a mis en place une table de concertation pour les intervenants d'urgence afin d'optimiser la collaboration interorganisationnelle.

Les 4 derniers chapitres qui concluent le schéma de couverture de risques sont, tout d'abord, les plans de mise en œuvre qui sont sous forme de tableaux et qui servent de plan d'action. Les ressources financières, aussi sous forme de tableau, informent sur les budgets alloués à la



protection incendie, autant en intervention qu'en prévention. Le chapitre 15, pour sa part, explique que pour procéder à la révision d'un schéma de couverture de risques, nous nous devons de faire une consultation publique, et ce, à tous les niveaux : élus, administration, ainsi qu'avec la population. Le dernier chapitre est la conclusion.

CONCLUSION

Les changements introduits dans la législation en sécurité incendie ont confié aux autorités régionales le mandat de planifier la sécurité incendie sur leur territoire. Cet exercice de révision du schéma de couverture de risques s'inscrit donc dans une continuité visant la planification de la sécurité incendie à l'échelle du territoire de la MRC de La Matapédia.

Réalisée conformément aux orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, cette version révisée du schéma de couverture de risques se veut un outil d'amélioration en continu de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Les visites de prévention faites par les pompiers auprès des résidents et la réalisation d'inspections effectuées par des ressources formées en cette matière pour les risques plus élevés permettent notamment d'améliorer la connaissance des risques présents sur le territoire.

Le déploiement multicasernes permet aux membres des différents SSI de développer un esprit d'équipe et d'uniformiser les structures de commandement.

Le budget consacré à la sécurité incendie démontre que les élus municipaux ont pris conscience de l'importance d'avoir accès à un service de sécurité incendie mieux équipé et formé pour améliorer la sécurité de leurs concitoyens.

La mise en place du dernier schéma de couverture de risques a permis d'identifier des lacunes en sécurité incendie sur le territoire. En tenant compte de tous les changements que la mise en œuvre des objectifs du dernier schéma de couverture de risques a apportés, nul doute que le niveau de protection incendie sera amélioré à la suite de la mise en place de cette version révisée du schéma de la MRC.